



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-124715>

Département(s) de publication : **61, 72, 53**

Annonce n° **25-124715**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil départemental de l'Orne

Correspondant : M. Christophe de Balorre, Président du Conseil départemental

Adresse : 27 Bd de Strasbourg CS 30528, 61017 Alençon

Coordonnées :

Téléphone : +33 0233816000

Courriel : pae.marches@orne.fr

Adresse internet : <https://www.achatpublic.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Travaux de restauration de lande sur l'espace naturel sensible de la Lande du Tertre Bizet à Lonlay l'Abbaye (61)

Lieu d'exécution et de livraison : Lonlay l'Abbaye, 61700 Orne

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et R2131-12 1° du Code de la commande publique.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucun cautionnement n'est exigé excepté si versement d'une avance où une garantie à première demande sera sollicitée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Les travaux seront financés sur les ressources propres (Budget du Conseil départemental). Délai global de paiement de 30 jours. Le mode de règlement retenu est le virement par mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Toutefois, en cas de groupement, la forme souhaitée est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire (Article R2142-24 du Code de la commande publique). L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21-1° du Code de la commande publique. Les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (Article R2142-23 du Code de la commande publique).

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Les documents sollicités pour les pièces de la candidature et des offres sont indiqués au règlement de la consultation.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations (60 %) analysé au vu du montant du détail quantitatif estimatif (DQE),
- Valeur technique (40 %) appréciée au vu du mémoire technique que le soumissionnaire remettra à l'appui de son offre. Ce mémoire sera examiné au regard : - de la méthodologie de la société pour réaliser les travaux, de la prise en compte des contraintes naturelles et écologiques du site et des moyens matériels dédiés (pondération 20), -de l'équipe dédiée avec les noms et les qualifications des personnels chargés de l'exécution des travaux (pondération 20).

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 18/12/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2025GTRESTAURATIONLANDE

Renseignements complémentaires : La durée (du 1er janvier 2026 au 31/12/2026) correspond à la première année ferme de l'accord-cadre. Les travaux à réaliser feront l'objet d'un accord-cadre, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel défini ci-après, conformément aux dispositions de l'article R2162-4 2° du Code de la commande publique : Année 1 : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : Montant maximum annuel de 65 000 Euros HT Année 2 : du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 (1ère année de reconduction éventuelle) : Montant maximum annuel de 12 000 Euros HT Année 3 : du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 (2ème année de reconduction éventuelle) : Montant maximum annuel de 12 000 Euros HT La présente consultation ne comporte pas de clause d'insertion. Par contre, la consultation a une dimension environnementale. Le titulaire devra ainsi apporter la plus grande vigilance lors de l'exécution des travaux afin d'éviter toutes sources de pollutions sur le site, respecter les espèces présentes, éviter tout risque d'incendie, limiter le tassement des sols et respecter la période d'intervention la plus favorable. Le CCTP précise plus spécifiquement les attentes. Conformément à l'article R2124-3 6° du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à la procédure avec négociation, dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, pour autant que les conditions initiales de l'accord-cadre ne soient pas substantiellement modifiées. Conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, l'acheteur pourra recourir à une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalables en cas d'absence de candidature ou d'offre, en cas de candidatures irrecevables ou d'offres inappropriées. Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à la négociation sur chaque élément de l'offre. Toutefois, l'accord-cadre pourra être attribué sur la base de l'offre initiale, sans négociation. Si la négociation est menée, tous les soumissionnaires seront sollicités. La négociation pourra être effectuée avec des offres irrégulières ou inacceptables. Les échanges seront dématérialisés. L'acheteur invitera ensuite l'attributaire à signer le marché (l'AE), négocié le cas échéant, soit électroniquement, soit avec une signature manuscrite. Les offres inappropriées seront éliminées dans tous les cas. La visite du site est obligatoire. Le maître d'ouvrage prévoit une visite sur site le jeudi 27 novembre 2025 à 10h00. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à cette visite auprès du bureau des espaces naturels sensibles à l'adresse suivante : pat.ens@orne.fr. S'agissant d'une visite obligatoire, une offre qui ne comprendrait pas l'attestation de visite sera considérée comme irrégulière et ne sera pas analysée. Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques, par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://orne.achatpublic.com> Instance chargée des procédures de recours ou service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Tribunal Administratif 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN Téléphone : 02.31.70.72.72 Fax : 02.31.70.72.92 Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr Adresse internet : <https://www.justice.gouv.fr> Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Recours possible devant le Tribunal administratif : - référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative), - référé contractuel, dans les délais prévus aux articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative, - recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Bureau marchés et gestion comptable du Pôle Infrastructures Territoriales <https://orne.achatpublic.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/11/2025